

Appel à prestataire pour la mise en œuvre des dispositifs logements d'urgence et temporaires

La présente consultation s'inscrit dans le cadre des dispositifs mis en place par la section régionale interministérielle de l'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France pour faciliter l'accès au logement des personnels nouvellement affectés dans la région (logements temporaires) ou temporairement privés de logements (logements d'urgence).

Ce dossier d'appel à prestataire contient une annexe, le cahier des charges.

Le contrat conclu avec le futur prestataire prendra la forme d'une convention et sera conclu pour une durée déterminée, soit :

- Pour le département du Nord : à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Pour les 4 autres départements de la région Hauts-de-France, listés dans le chapitre II du présent cahier des charges, à compter du 1^{er} avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

La date limite de réception des offres de prestation est fixée, au 28 novembre 2022, à 17 heures à l'adresse mail suivante : valerie.polowczyk@hauts-de-france.gouv.fr